



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Jean-Christophe BOULANGÉ
Date de convocation : 13 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 32
Nombre de procuration : 10

Extrait n°CC-12-2022-313

Objet : Approbation du projet de Co-construction d'une démarche de développement adaptée aux communes rurales de l'agglomération de CAP Nord Martinique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Robert DULYMOIS, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séance : Maurice BONTÉ, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Claude BELLUNE à Joël Christine LINORD, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Frédéric BUVAL à Christian PALIN.

En cours de séance : Stéphane LORDELOT à Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Justin PAMPFILE à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Germain DUTON, Gwladys COLER, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) composée de 18 Communes dont 2 de moins de 1000 habitants est un territoire à redynamiser ;

Considérant que l'une des actions identifiées pour cela, consiste à accompagner le territoire dans son développement, de façon homogène, en le rendant visible et attractif, en créant ou en valorisant :

- Des conditions de vie attractives,
- Une dynamique économique endogène,
- Un aménagement territorial inclusif et cohérent ;

Considérant que le Nord est un territoire :

- Déséquilibré en termes d'infrastructures et d'activités économiques, qui allie des espaces entre une ruralité qui se meurt et une urbanité qui tarde à se concrétiser,
- Composé de Communes rurales peu peuplées et en perte de vitesse (baisse démographique ; dévitalisation des centres-bourgs ; baisse d'activité...),
- Avec des Communes en manque d'ingénierie, de ressources humaines et de moyens,
- Avec des espaces ruraux, à forts atouts, non valorisés ;

Considérant que dans sa politique de cohésion territoriale, CAP Nord Martinique veut accompagner les communes à concevoir et mettre en place des stratégies de développement territorial adaptées, propres à chaque commune, limitant les effets de l'enclavement, renforçant l'attractivité et soutenant l'ambition des élus de chaque municipalité concernée ;

Considérant que des réponses sont fournies par l'État pour certaines communes, « Petites Villes de Demain », jouant le rôle de centralité pour les territoires et concernant quatre villes de l'espace communautaire. Pour les autres, il s'agit de concevoir et de faire émerger des axes de développement propres à chaque Commune rurale permettant la revitalisation efficiente de leur territoire, en :

- Définissant une méthode d'accompagnement adaptée au territoire mettant en avant et déclinant les spécificités communales,
- Identifiant une stratégie de développement prenant en compte les forces et les faiblesses de chaque territoire,
- Établissant un plan d'actions concrètes et transversales (démocratie participative - aménagement – développement économique – formation et insertion ...),
- Observant et en évaluant le changement de paradigme à horizon 5 ans d'une commune rurale en déprise (nouveaux habitants, nouvelles activités, marketing territorial etc.) ;

Considérant qu'il s'agirait pour l'EPCI de tester une méthode d'appui aux Communes favorisant la convergence de ses ressources d'accompagnement (notamment dans les compétences aménagement et économie) ;

Considérant les résultats attendus pour cette expérimentation, à savoir :

- Une feuille de route qui déclinera un plan d'actions, une démarche avec les premières actions de son développement, en y impliquant l'ensemble des acteurs,
- Une note méthodologique et une ingénierie de projets pouvant être appliquée par les techniciens de CAP Nord Martinique permettant de déployer cette démarche auprès des autres Communes rurales du territoire, en prenant en compte les spécificités de chacune ;

Considérant que le succès de cette démarche s'appuie sur l'implication et la vision des élus concernés, mais également sur une phase de concertation avec l'ensemble des parties prenantes (citoyens, associations, acteurs économiques, partenaires, institutionnels) ;

Considérant que les partenaires pouvant être mobilisés auprès de CAP Nord Martinique pour ce type de travail sont les suivants :

- La CTM, qui accompagne les communes dans leurs projets de développement,
- L'Agence Française de Développement (AFD) dans son offre d'accompagnement aux collectivités (financement d'une d'AMO),
- La Banque des Territoires accompagnant les initiatives de développement rural, par un accompagnement pouvant atteindre les 100% (dans le cadre de leur marché à bon de commande) pour des actions expérimentales ;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission mixte Aménagement - Développement économique, réunis le 25 octobre 2022, sur :

- Le projet de co-construction d'une démarche de développement adaptée aux Communes rurales de l'agglomération de CAP Nord Martinique,
- Le choix de la Commune de Fonds-Saint-Denis en tant que Commune pilote ;

Considérant que le Président de CAP Nord Martinique a émis un avis favorable sur :

- Le projet de co-construction d'une démarche de développement adaptée aux Communes rurales de l'agglomération de CAP Nord Martinique,
- Le choix de la Commune de Fonds-Saint-Denis en tant que Commune pilote,
- La proposition de la Banque des Territoires de mobiliser dans ce cadre, son marché à bon de commande pour l'accompagnement de la ville de Fonds-Saint-Denis ;

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau Communautaire réunis le 1^{er} décembre 2022 sur :

- Le projet de co-construction d'une démarche de développement adaptée aux Communes rurales de l'agglomération de CAP Nord Martinique,
- Le choix de la Commune de Fonds-Saint-Denis en tant que Commune pilote ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le projet de co-construction d'une démarche de développement adaptée aux Communes rurales de l'agglomération de CAP Nord Martinique.

Article 2 :

D'approuver le choix de la Commune de Fonds-Saint-Denis en tant que Commune pilote.

Article 3 :

D'autoriser le Président à mobiliser les partenaires pour un accompagnement opérationnel et/ou financier.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 15 Février 2023

Pour le Président empêché,
Madame Vice-Présidente



Marie-Thérèse CASIMIRIUS